



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 087-218717809-20260422-2026029-DE

2026-029

**Nombre**

**de Conseillers :**

**en exercice -23-**

**présents 18**

**votants 23**

**Le 22 avril 2026**

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

**PRÉSENTS** : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoints ; Mme LAURENT, M. LACOUCHIE M. POUmeroULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme ANDRAUD, M. BERTOLLE, Mme BRUNET-CARPE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, M. COIFFARD, M. ANDRIEUX

**ABSENTS** : Mme FOUCAUD, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. LACOUR, M. BERGERON, Mme MAY

**Pouvoirs** : Mme FOUCAUD donne pouvoir à Mme BESSE, Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme LAURENT, M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER, M. BERGERON donne pouvoir à M. LACOUCHIE, Mme MAY donne pouvoir à M. COIFFARD

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

## ÉLAN – RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et notamment son point V-1er bis,

**Vu** le rapport n° 01-2020 du 9 septembre 2020 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées établi suite à la prise de compétence « voirie » par la Communauté de communes et approuvé à la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population du territoire,

**Vu** les délibérations n° 2017/7, 2017/184, 2020/186, 2023/047 et 2024/071 par lesquelles le Conseil communautaire d'ELAN avait acté et révisé les attributions de compensation,

**Vu** la délibération n° 2026/002C votée le 22 janvier 2026 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes ELAN a révisé les attributions de compensation,

La Communauté de communes ELAN s'était engagée, dans sa délibération n° 2023/047 portant révision des attributions de compensation, à réaliser un travail financier durant l'année suivant cette révision, afin d'ajuster au plus près, en toute transparence et équité, le montant de ces attributions de compensation.

Ce travail a été mené à travers de nombreuses réunions et avec l'aide du cabinet Michel Klopfer, en concertation avec les élus du territoire. Il a permis l'adoption, par une délibération du 24 janvier 2024, d'un pacte financier et fiscal par le Conseil communautaire. Ce pacte a été également soumis à l'approbation des conseils municipaux du territoire, qui l'ont adopté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé aux élus de réviser les attributions de compensation pour l'année 2026. L'actualisation des montants est fondée sur le montant des attributions de compensation 2023 auquel est appliqué l'ensemble des items intégrés de l'année 2025 à la révision libre des attributions de compensation.

## SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2026-029 ÉLAN – RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Un tableau, présenté en annexe, reprend et détaille les variables composant cette révision des attributions de compensation, qui s'exprimerait au total comme suit :

Commune	Attribution de compensation 2025 (en €)	Attribution de compensation 2026 (en €)
AMBAZAC	999 206,97 €	998 871 €
BERSAC S/RIVALIER	51 531,50 €	50 022 €
BESSINES S/GARTEMPE	1 071 585,23 €	1 074 911 €
BREUILAUF	4 557,61 €	3 286 €
CHAMBORET	232 146,07 €	214 472 €
COMPREIGNAC	154 957,93 €	153 774 €
FOLLES	15 436,01 €	17 075 €
FROMENTAL	16 582,26 €	16 527 €
JABREILLES LES BORDES	19 399,82 €	18 965 €
LA JONCHERE ST MAURICE	77 099,29 €	79 740 €
LAURIERE	46 163,90 €	45 847 €
LE BUIS	2 466,57 €	-12 908 €
LES BILLANGES	14 691,37€	14 691 €
NANTIAT	278 979,34 €	237 190 €
NIEUL	20 365,37 €	39 644 €
RAZES	134 386, 53 €	133 813 €
ST JOUVENT	- 59 592,58 €	-81 318 €
ST LAURENT LES EGLISES	97 433,47 €	97 209 €
ST LEGER LA MONTAGNE	32 160,03 €	32 143 €
ST PRIEST TAURION	362 279,29 €	365 229 €
ST SULPICE LAURIERE	124 689,73 €	124 156 €
ST SYLVESTRE	57 986,08 €	61 913 €
THOURON	-18 630,15 €	-30 725 €
VAULRY	-18 371,08 €	-25 585 €
TOTAL	3 717 511 €	3 628 942 €

Par ailleurs, le Pacte Financier et Fiscal proposait également l'instauration d'une Attribution de compensation en Investissement (ACi) pour compenser des coûts supportés par l'EPCI en investissement en matière de voirie et de petite enfance. Ces ACi, établies en 2024 et non modifiées, sont détaillées dans le tableau synthétique présenté en annexe et peuvent se résumer comme ci-dessous :

## SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2026-029

### ÉLAN – RÉVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Commune	Attributions de compensation en investissement
AMBAZAC	- 34 277 €
BERSAC S/RIV ALIER	- 3 870 €
BESSINES S/GARTEMPE	- 7 854 €
BREUILAUF	- 3 581 €
CHAMBORET	- 24 338 €
COMPREIGNAC	- 5 113 €
FOLLES	- 4 175 €
FROMENTAL	- 3 566 €
JABREILLES LES BORDES	- 7 377 €
LA JONCHERE ST MAURICE	- 7 130 €
LAURIERE	- 2 727 €
LE BUIS	- 4 025 €
LES BILLANGES	- 9 983 €
NANTIAT	- 24 073 €
NIEUL	- 15 911 €
RAZES	- 2 533 €
ST JOUVENT	- 26 695 €
ST LAURENT LES EGLISES	- 15 827 €
ST LEGER LA MONTAGNE	- 2 760 €
ST PRIEST TAURION	- 11 660 €
ST SULPICE LAURIERE	- 1 741 €
ST SYLVESTRE	- 14 303 €
THOURON	- 6 206 €
VAULRY	- 11 037 €
TOTAL	-250 761 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la révision libre des attributions de compensation telle que proposée ;
- **APPROUVE** l'instauration d'attributions de compensation en investissement telle que proposée ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches afférentes.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*


  
**Béatrice LE GUEN**  
 Madame le Maire  
 23 avr. 2026

*Pour Copie conforme*  
*Le Maire,*

**Béatrice LE GUEN**